

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 1653 / Cab.

Objet:

Souscription publique..-

URGENT.

N° 897 / Sec  
6.9.46

Ruhengeri



4832

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous un extrait d'une lettre que m'adresse Monsieur le Gouverneur Simon :

Monsieur le Résident,

Le 7 juillet dernier, Monsieur le Vice-Gouverneur Général JUNGERS nous a quitté pour aller occuper à Léopoldville le plus haut poste administratif de la Colonie..

Malgré les instances de son entourage Monsieur le Vice-Gouverneur Général JUNGERS a refusé toute manifestation publique de sympathie avant son départ. Tout le monde l'a regretté. Car ce n'est pas sans une réelle peine que tous, Européens, Asiatiques, Chefs, sous-chefs, personnel noir du Gouvernement et des entreprises privées, simples indigènes, ont vu partir définitivement, c'est à craindre, le Chef éclairé et respecté qui pendant 14 années a dirigé les destinées du Ruanda-Urundi.

Je ne m'étendrai pas sur les qualités de Chef et de Réalisateur, de celui dont nous regrettons le départ. Je sais que tous ceux qui ont travaillé directement ou indirectement sous ses ordres, que tous ceux qui l'ont approché et ont eu recours à lui, que tous les habitants du Ruanda-Urundi, en somme, quelle que soit leur race, leur origine, leur activité ont senti que c'était à lui que le Pays était redevable en tout premier lieu de sa rapide évolution, de son développement économique, moral et social.

C'est pourquoi, je pense être l'interprète de tous en proposant de lui offrir un souvenir durable de son long et fécond labeur dans le Territoire sous mandat.

Dans cette idée, je me suis mis en rapport avec un artiste belge que Monsieur le Vice-Gouverneur Général JUNGERS appréciait beaucoup; Monsieur MACKERS a bien voulu accepter de peindre un typique représentant d'un côté, un groupe de danseurs Barundi, de l'autre un groupe de danseurs Banyarwanda, et au centre, un orchestre indigène.

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I

Mon plus vif désir est que tous les habitants des Territoires sous mandat participent à la réalisation de ce projet et je leur demande de coopérer tous à réunir la somme nécessaire.

Cependant, je ne voudrais pas que certains s'y croient obligés et surtout qu'ils se croient tenus à verser une somme considérable.

C'est pourquoi je me pense autorisé à fixer des maxima que chaque souscripteur voudra bien ne pas dépasser, c'est à dire

Européens	:	125 francs
Asiatiques	:	100 francs
Chefs	:	50 francs
S/chefs	:	25 francs.

Les indigènes autres que les Chefs et les sous-chefs ne seront pas sollicités à participer à la souscription.

Le reliquat éventuel serait versé à une œuvre de bienfaisance ou employé de la façon dont le Comité le déciderait.

X

X X

Espérant que vous voudrez bien patronner la souscription publique dont je viens d'esquisser le programme je vous prie, Monsieur le Résident, de bien vouloir accepter de faire partie de ce Comité.

.....

X

X X

J'ai aussitôt accepté de patronner cette souscription, c'est pourquoi on vous a précédemment adressé, aux fins de mise en circulation, quelques listes de souscription ainsi qu'un avis au public que je vous prie de présenter vous-même ou par l'intermédiaire d'un de vos adjoints.

J'attire votre attention sur le maximum arrêté pour chaque catégorie de souscripteurs. Je désire qu'il soit en chaque cas respecté.

Les sommes recueillies ne seront envoyées dès que possible afin d'être transmises à Usumbura...

Le Résident du Rwanda, G. SANDRART,

